

LA RETRAITE À 60 ANS, C'EST DANS LA RUE QU'ÇA S'PASSE !

Onzième journée de mobilisation en France à venir et on est encore là ! Les salarié.e.s de France 3 Bretagne, comme ceux du réseau, du siège, des Outre-mer participent activement à la grève et aux manifestations organisées dans des centaines de villes, preuve que la majorité de la population est contre cette réforme autoritaire et inégalitaire des retraites. Face à l'expression populaire, **Emmanuel Macron reste droit dans ses bottes, mais il ne connaît pas notre détermination à travailler et vivre dignement.** Encore une fois, les salariés de la télé publique seront dans les rues aux côtés des éboueurs, des chômeur.se.s, des jardiniers, des cheminot.e.s, des professeur.e.s, des retraité.e.s et de la jeunesse, le jeudi 6 avril.

Le mouvement est national et interprofessionnel, aussi France Télévisions devrait publier par mail sa note dérogatoire intitulée « Modalités particulières d'exercice du droit de grève le 6 avril 2023 ». **Cela permettra aux salarié.e.s de se mettre en grève à l'heure de leur choix le 6 avril et de rejoindre les manifestations du matin ou de l'après-midi.**

Pour celles et ceux dont le mouvement commence à peser sur le portefeuille, des caisses de grève existent ! L'intersyndicale CFDT, CGT, Sud en Bretagne en a créé une pour tous les salariés de France 3 Bretagne. N'hésitez pas à solliciter les délégués syndicaux de cette antenne si vous en avez besoin ou si vous souhaitez l'abonder. N'hésitez pas non plus à solliciter les caisses de grève des syndicats, des organisations politiques, elles sont là pour ça !

Pour rappel, faire grève 1 heure engendre une perte de salaire de 1/160ème de salaire net mensuel. Faire grève entre 1 heure et une demi-journée : 1/50 ème de salaire mensuel net. Faire grève la journée : 1/30 ème de salaire mensuel net.

Subtilité à France Télé pour ne pas être amputé du salaire d'un jour de congé, RTT, repos, récup'... Si vous êtes en grève le 6 avril et en congé, RTT, repos, récup' le 7 avril, alors envoyez un mail à votre chef de service pour dire que vous reprenez le travail le 6 avril dans l'heure qui précède la fin votre journée de travail.



La mobilisation ne faiblit pas, elle s'intensifie au quotidien sur des ronds-points, par des blocages dans des zones commerciales, sur des axes routiers, dans les lieux de culture. Ne nous laissons pas voler nos vies et notre droit à la retraite en bonne santé, rendez-vous en assemblée générale et dans la rue le 6 avril !

Brest et Rennes, le 3 avril 2023